

INSPECTEUR M.

VISITEUR M.

PORTATIF N°

FOLIO

RECONNAISSANCE DU SERVICE DES DOUANES

MOYENS D'IDENTIFICATION

(Plombs, estampilles, poinçons, cachets, échantillons, etc.)

DETAIL DE LA VERIFICATION (2)

Dénombré colis

Fait ouvrir : colis n°

colis n°

colis n°

Fait sonder camion } n°
wagon }

Prélevé échantillons sur colis n°

voir détail joint au dossier

CERTIFICAT DE VISITE

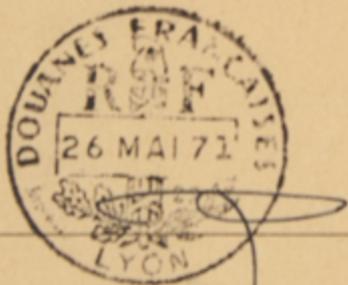
*Vu porter
Lyon le 26-5-71*

Ad. conforme

à l'accompagnement

dispense de plombage

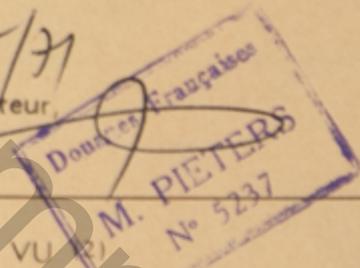
Bon à enlever, délivré le



NOTES

Le 26/5/71

L'Inspecteur



(1) La présente déclaration doit être produite au moins en 4 exemplaires :

- 1. Exemplaire destiné à recevoir les imputations (imprimé formant chemise de couleur bulle).
- 2. Exemplaire destiné au bureau de douane (imprimé formant chemise de couleur bulle).
- 3. Exemplaire statistique (imprimé simple de couleur vert pâle).
- 4. Exemplaire destiné à l'exportateur (imprimé simple, blanc).

Dans certains cas, la production d'autres exemplaires simples de couleur bulle peut être exigible, par exemple : exemplaire destiné à servir de bon à enlever les marchandises.

Dans tous les cas la destination de l'exemplaire ainsi que la durée de sa validité doivent être indiquées par le déclarant dans la case ad hoc.

En principe, cette déclaration ne peut comporter de feuillets intercalaires.

Toutefois, dans certains cas, à l'exception des opérations de transformation, il peut être prévu plusieurs feuillets D 56 intercalaires.

- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Nature des marchandises à réimporter.
- (4) Marchandise déclarée au recto.
- (5) Signature et empreinte du cachet individuel de l'agent

NOTA. — Pour l'établissement des déclarations, se reporter à l'annexe IV du tarif d'usage des Douanes.

passer à l'étranger

embarquer sur

à l'exception des colis ci-après



le 26/5/71

Déclaration comportant feuillets intercalaires (1)
 Commissionnaire en douane n°
 Répertoire n°
 Hangar Quai Magasin
 Mod. 1966 Simple
 Exemple destiné à (1) L'EXPORTATEUR

DOUANES FRANÇAISES
EXPORTATION TEMPORAIRE
 Industrielle - Commerciale (2)
 de PRODUITS NON SOUMIS à des TAXES INTÉRIEURES
 VALABLE 4 MOIS

Bureau n° 163
 Bureau frontière n° 402
 Enregistrement : 130356



Je, soussigné, ESMERALDO, Simelo 38 Rue de la Moine Neuilly-Plaisance - 92
 déclare sous les peines de droit les marchandises ci-après détaillées en vue de leur exportation temporaire-industrielle-commerciale (2) en Suisse
 par Route via St Julien

Je m'engage à me conformer aux dispositions générales régissant le régime de l'exportation temporaire ainsi qu'aux conditions particulières auxquelles a été subordonnée l'exportation temporaire des marchandises déclarées ci-dessous et à payer les droits et taxes dont celles-ci sont passibles.

Alper. 126 Mai 71
ESMERALDO, SERVULO
(Signature)

(La signature doit être manuscrite, celle apposée par un fondé de pouvoir devant être suivie de l'indication de son nom en lettres majuscules).

Expéditeur réel (nom, profession, adresse) :
H. ESMEALDO - Simelo
38 Rue de la Moine Neuilly-Plaisance (93)
 Lieu de chargement Lyon
 Nom et adresse du correspondant étranger
Legation Permanente de France -
33 Rue Casarck - Genève - (Suisse)

Autorisation d'exportation temporaire n°
 délivrée le 126 Mai 71 par Receveur d'importation - Douanes de St Julien (2)
 Operation autorisée par le Receveur le 126 Mai 71 (2)

(Signature du Receveur)



Licence 02 n° (2)
 Engagement de change n° (2)
 Document non valable en ce qui concerne les avantages attachés à l'exportation.
 pour la réparation (2)

Département	Régime	Pays	Transport	N° de codification statistique	Poids net (kg)	Valeur	Quantités complémentaires
<u>93</u>	<u>00</u>	<u>036</u>	<u>8</u>	<u>00 00 09</u>	<u>202</u>	<u>13380</u>	<u>44</u>

Nombre, nature, marques et n° des colis :
26 paquets div. Contant 44 pièces
 TARIF N° 99.01
 Poids brut (en chiffres) 210
 Désignation des marchandises, valeur en toutes lettres :
Tableaux et Dessins fait à la main
Valeur francs frontières. Vingt trois Mille trois Cent quatre Vingt francs
Scat FF. 23354 + 123 = 23380

Première destination	Véhicule
<u>036</u>	<u>00118</u>

Numéro d'immatriculation à l'IN.S.E.E. du responsable du rapatriement : - occasionnel -

Régime financier : 44

Nom et adresse de l'exportateur responsable du rapatriement

Procédure de contrôle	Monnaie de facturation	Valeur facturée (en francs)	Nature du contrat commercial
II			

Pourcentage du montant facturé ayant fait l'objet d'un règlement avant exportation

Montants restant à régler (ventilés en pourcentage, par semestre d'échéance)								
N°	Semestre	Pourcentage	N°	Semestre	Pourcentage	N°	Semestre	Pourcentage
1			2			3		
4			5			6		
7			8			9		

VALEUR TOTALE → 13380

LIQUIDATION

TOTAL.....	
------------	--

Désignation des pièces jointes (nature et numéros) :
1 Attestation. 3 Lettres de Départ. 1 Accompannement.

PAYEMENT (2)	CONSTATATION DES DROITS ET TAXES
Comptant	PAYE N°
Consigné	Date
Garanti :	Montant
15 jours	Mode de paiement
30 jours	

(Signature et cachet)

instituto de arte contemporânea

CERTIFICAT DE VISITE

Bon à enlever délivré le

Le

L'Inspecteur,